ROYAUME DU MAROC
Le Chef du Gouvernement
anrt
agence nationale de réglementation des télécommunications
الوكالة الوطنية لتقنين المواصلات
ⵜⴰⵙⵏⵓⵔⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⴰⵎⵓⵔⵜ ⵏ ⵓⵙⵍⴳⵏ ⵏ ⵉⵎⵢⴰⵡⴰⵏ

DECISION D'ANNULATION DU BON DE COMMANDE N°BC/01/2026

L'AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS

- Vu la loi n°24-96 relative à la poste et aux télécommunications et particulièrement le titre II instituant l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications promulguée par le dahir n°1-97-162 du 2 Rabii II 1418 (07 Août 1997), telle qu'elle a été modifiée et complétée ;

- Vu le décret n°2-97-813 du 27 Chaoual 1418 (25 février 1998) portant application des dispositions de la Loi n°24-96 relative à la poste et aux télécommunications, en ce qui concerne l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications et tel qu'il a été modifié et complété ;

- Vu le décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics ;

- Vu l'avis d'achat sur bon de commande n°BC/01/2026 du 01 Janvier 2026 relatif à la fourniture et pose de film adhésif solaire extérieur ;

- Vu le courriel de désistement du 08 Avril 2026 émanant de la société ETAVOX SARL MARRAKECH, et ce, pour des contraintes techniques d'accès à la réalisation de la prestation ainsi que du coût global estimé par ladite société, qui rend impossible l'exécution du bon de commande.

DECIDE :

Article 1 : D'annuler ce bon de commande.

Article 2 : Relancer la consultation ayant pour objet la fourniture et pose de film adhésif solaire extérieur.

Fait à Rabat, le 17 AVR. 2026

Secrétaire Général
Mohammed HASSI-RAHOU

Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Riad
B.P.: 2939, Rabat 10.100
Téléphone : +212 (0) 5 37 71 84 00
Télécopie : +212 (0) 5 37 20 38 62
www.anrt.ma